

Les dernières années (1620-1625) du capitaine flibustier

Charles FLEURY

Jean-Christophe Germain

Dans un article précédent ¹, nous avons fait connaissance avec la belle-famille d'un flibustier français qui avait commandé une expédition de piraterie au Brésil et dans les Antilles, dans les années 1618-1620. Le flibustier se nommait le capitaine Charles FLEURY, et son épouse Jeanne LOYSON. Jeanne LOYSON était la fille d'un aubergiste franco-hollandais qui s'était installé à Rouen, après avoir été facteur de compas de navigation à Amsterdam, en Hollande.

Nous avons vu que les époux FLEURY s'étaient mariés devant l'église protestante de Quevilly, à côté de Rouen, le 22 juin 1617. Sarah LOYSON, l'une des sœurs de Jeanne, s'était mariée au même endroit, le 19 juillet 1623, avec un Hollandais qui se nommait Jean REYNS.

A ce propos, nous avons remarqué qu'il manquait deux signatures importantes comme témoins au bas du contrat de mariage qui avait été passé, ce jour-là, devant notaire. C'était celles, précisément, de Charles FLEURY et de Jeanne LOYSON. Leur présence au contrat de mariage était matériellement impossible car, depuis plus d'un an, les époux FLEURY s'étaient réfugiés à l'étranger, non pas aux Pays-Bas comme on pouvait le supposer, mais en Angleterre.

Le capitaine FLEURY passe en Angleterre

Rappelons-nous. Lors de son retour à Dieppe le 10 septembre 1620, après 2 ans et presque 3 mois passés en mer, le capitaine FLEURY était dissuadé de débarquer à terre par la crainte qu'il avait de tomber entre les mains de ses ennemis. Le danger était vital, apparemment, car le manuscrit qui relate son voyage nous précise qu'à cet instant précis FLEURY « se résolut de mourir plutôt les armes à la main et se brûler que de se rendre ».

Mais, comme le flibustier avait obtenu de ses hommes la promesse qu'ils le défendraient coûte que coûte, il entra finalement dans le port de Dieppe avec son navire, décidé à vendre chèrement sa peau. Le combat attendu n'eût pas lieu, car les gardes et les Suisses du gouverneur de la province montèrent à bord et mirent le capitaine flibustier sous bonne escorte.

Pourquoi les hommes du gouverneur et pas ceux du prévôt, dira-t-on ?

Une explication : il y avait probablement procès criminel contre FLEURY et arrêt rendu en appel au parlement de Rouen, une hypothèse qui serait, bien entendu, à vérifier dans les archives. Nous n'en savons pas plus actuellement. Comme l'auteur du manuscrit de Carpentras, laconique, a conclu son texte par ces seuls mots : « *nous nous en allâmes chacun faire bonne chère selon ses moyens et crédit* », nous devons, quant à nous, rester encore un peu sur notre faim, si l'on peut dire.

¹ GERMAIN (Jean-Christophe), « *La belle-famille du flibustier Charles FLEURY: les LOYSON d'Amsterdam et de Rouen et leurs alliés* », article 57 en ligne sur le site web de « Généalogie et Histoire de la Caraïbe », 15 février 2013. Le manuscrit anonyme qui relate le voyage du capitaine FLEURY est conservé à la Bibliothèque municipale de Carpentras. Il a été publié par Jean-Pierre MOREAU sous le titre suivant: "*Un Flibustier français dans la mer des Antilles: en 1618-1620 : manuscrit inédit du début du XVIIème siècle* ; préface de Jean Meyer" (Clamart, 1987) ISBN 2-9502053-0-5 (Br.) : 99 F. Réédition chez Seghers, en 1990, puis chez Payot, en 1994 et 2002.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Qu'advint-il alors du capitaine FLEURY ? Le manuscrit ne le dit pas et l'on peut imaginer que le premier souci de FLEURY ne fut certainement pas de s'attabler à la première auberge venue avec ses compagnons de fortune. Nécessairement, le capitaine aura été conduit au greffe de l'Amirauté pour déposer son « rapport de mer » et être entendu par un magistrat.

Cette comparution dut être relativement houleuse, car selon le manuscrit : « tous les bourgeois de la ville de Dieppe étaient résolus de s'assurer de sa personne, pour certains cas imposés sur lui », ce qui sous-entend qu'une ordonnance de prise de corps avait été décernée contre lui.

L'expédition de flibuste avait été un fiasco et FLEURY n'avait aucune cargaison de valeur à négocier. Qui plus est, la prise « flamande » qu'il avait faite aux Antilles lui valait un nouveau procès. Accablé de dettes et sans crédit, pourchassé par une multitude de plaignants, FLEURY devait être le dos au mur. On peut imaginer la suite.

N'étant pas homme à se laisser appréhender docilement, FLEURY se sera certainement rebellé contre le bras armé de la justice, ainsi qu'il l'avait annoncé.

Les chefs d'accusation contre FLEURY pleuvaient : piraterie, faillite, rébellion et finalement délit de fuite. C'est du moins ce que l'on peut supposer. Tout cela lui faisait encourir plusieurs fois la peine de mort, un danger qui ne lui laissait plus qu'une seule issue : la fuite à l'étranger.

Certes, son bateau avait été endommagé à la rade, mais le gouvernail, semble-t-il, était sauvé, ce qui lui permettrait de manœuvrer tant bien que mal. Après qu'il eut échappé à la vigilance de ses gardes, FLEURY dut reprendre alors possession de son navire et, sans délai, il aura mis à la voile, cap au nord. Pour un fugitif normand, la destination la plus proche était, bien entendu, la côte d'Angleterre. FLEURY connaissait justement un petit port du comté de Sussex, un abri sûr qui avait servi autrefois de refuge aux protestants dieppois.

Il s'agissait de Rye. Ce sera, pour un temps, son port d'attache, après quoi il ira établir sa résidence à Londres, avec Jeanne LOYSON, son épouse. La capitale de l'Angleterre était alors le point de ralliement de tous les huguenots de France qui, pour des raisons diverses, voulaient en découdre avec les « papistes ». A leur tête se trouvait un grand seigneur breton: Benjamin de ROHAN, sieur de SOUBISE.

Le capitaine FLEURY corsaire au service des Rochelais révoltés

La révolte du parti protestant allait bientôt parvenir à son paroxysme avec la tenue à la Rochelle, l'année suivante, d'une assemblée qui s'arrogeait des pouvoirs quasi souverains. A cette occasion, les grands féodaux de la religion réformée s'étaient partagé le gouvernement des diverses provinces maritimes de France, et parmi ceux-ci, le sieur de SOUBISE avait reçu celui de la Bretagne.

Lors de cette assemblée, il avait été enjoint aux chefs militaires de combattre les navires du roi de France, mais aussi de faire des prises tous azimuts, ce qui permettrait de remplir à bon compte les caisses de l'état protestant que l'on voulait fonder. Un tribunal de l'amirauté avait même été institué pour juger souverainement des causes qui concernaient les prises.

Le protestant FLEURY avait de bonnes raisons de se mettre au service du parti rochelais, nous l'avons vu, fut-ce au péril de sa vie. C'est effectivement ce qu'il allait faire sur les côtes de Bretagne, à deux reprises, sous le commandement du sieur de SOUBISE.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Au début de l'année 1622, notre capitaine normand mettait ses talents de flibustier au profit des Rochelais et il capturait dans la Manche un navire des Pays-Bas qui venait de sortir du port de Saint-Malo ². Le capitaine de la prise se nommait Pieter BOUWENSSEN. Il était originaire de la ville de Veere, dans l'île de Walcheren en Zélande.

La cargaison appartenait à des « notables » de la ville de Middelbourg, des marchands qui, malheureusement, n'ont pas été nommés dans les documents consultés. Elle comportait du sucre, du tabac, du canéfige et un petit trésor : 4.800 réaux d'Espagne, de quoi faire tourner la tête à plus d'un flibustier ! Mais d'où pouvait donc bien venir ce bâtiment ? La question mérite d'être posée. Les produits transportés étaient des produits tropicaux, mais on ne voit nulle part que les Malouins eussent déjà établis des plantations de tabac ou de canne à sucre sous les tropiques.

Certes, LA RAVARDIÈRE était bien parti de la rade de Cancale, à côté de Saint-Malo, en 1612, avec l'intention de coloniser le Maranhao, au Brésil. Mais, quatre ans plus tard, il ne restait plus rien ou presque, de cette France équinoxiale éphémère.

Il est vrai que les Zélandais s'étaient montrés plus prudents quand ils s'étaient établis, quelques années plus tard, sur les côtes de Guyane, mais cela bien à distance des arquebuses et des mousquets portugais ³. On cite bien le nom de Jan de MOOR de Flessingue, en 1613, puis celui du capitaine GROENEWEGEN, arrivé en Guyane, trois ans plus tard, mais de Pieter BOUWENSSEN, point de trace aux Antilles ou en Amérique du sud.

S'agissait-il d'un contrebandier qui trafiquait secrètement avec les Antilles espagnoles ? Peut-être, mais quid alors des 4.800 pièces de huit ? Auront-elles été volées sur quelque galion espagnol sorti de Cuba, par exemple, et de là amenés à Saint-Malo ? Cela reste encore à établir.

Ce qui est sûr, c'est que FLEURY avait pris le navire de BOUWENSSEN au nom des Rochelais et c'est donc à leur seul profit qu'il devait théoriquement le conduire au port de Rye, en Angleterre ⁴. Curieusement, il semblerait que la prise de FLEURY ait échappé au jugement, en première instance, du tribunal de l'Amirauté d'Angleterre.

Dès le début du mois de mai 1622, le maire de la ville de Rye avait écrit au secrétaire d'Etat anglais George CALVERT pour lui faire savoir que deux navires rochelais étaient arrivés dans son port avec des prises.

Le premier, disait-il, se nommait « Le Lièvre » et il était commandé par un certain Jehan de MILLON. Pour se justifier auprès des autorités anglaises, le capitaine de MILLON avait produit, nous dit-on, une commission qui émanait de l'Assemblée des Eglises Réformées de la Rochelle par laquelle il avait été autorisé à faire la guerre sur mer pendant 5 mois.

² Nationaal Archief, den Haag, Staten Generaal 5888 (Lias Engeland 1621-1624), 14 juin 1622.

³ EDMUNSON (George), *The Dutch in Western Guiana*, dans : *The English Historical Review* (1901), N°16, pages 640-675.

⁴ Les archives de la ville de Rye et des « Cinque Ports » pour l'époque qui nous intéresse ont été conservées jusqu'à nos jours. Elles se trouvent aujourd'hui au East Sussex Record Office, sous le titre de « Archive of Rye Corporation ». Sous la cote RYE/47, sont conservés des documents qui pourraient bien concerner FLEURY, étant désignés ainsi : « letters from and to the Privy Council and the Lord Warden of the Ports. Subjects include particularly maritime affairs (travel and travellers, piracy, fishing rights and methods, the silting up of Rye Harbour (and attempts to rectify it), relations with the French and Dutch (Flemings), parliamentary representation and religion. »

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Le second était précisément le navire de notre capitaine FLEURY. Interrogé lui aussi par les autorités de Rye, FLEURY prétendit qu'il avait bien fait main basse sur l'argent des « papistes », mais qu'il avait naturellement relâché les marchandises des protestants⁵. Cette confidence quelque peu comique avait été divulguée par un officier de la juridiction locale, un certain Anthony HILLS, à qui l'on avait probablement graissé la patte !

Pendant ce temps, les Etats de Zélande, considérant qu'il s'agissait d'une affaire internationale, avaient transmis aux Etats-Généraux la plainte que les marchands de Middelbourg n'avaient pas manqué de déposer à l'encontre de FLEURY. Après examen du dossier, le gouvernement des Provinces Unies enjoignit son ambassadeur à Londres d'élever une protestation auprès du roi d'Angleterre avec demande de restitution immédiate des biens volés. Saisi de l'affaire, le Conseil Privé du roi ordonna que FLEURY fût appréhendé et interrogé sur les faits⁶.

Par chance, le capitaine flibustier avait pris la précaution de mettre sa prise zélandaise sous la sauvegarde du maire de la ville de Rye, s'étant bien gardé de la conserver par devers lui pour le compte des Rochelais. On ne peut s'empêcher de penser toutefois qu'un aventurier vénal comme devait l'être FLEURY n'aura pas manqué l'occasion de se servir, au passage, dans le petit trésor qui voguait à destination de la Zélande !

Le port de Rye appartenait alors à une confédération de villes marchandes dite des « Cinque Ports », sur lesquelles le seigneur du lieu possédait des droits particuliers, sous le titre de « Lord Warden ». A cette époque, ce « Lord Warden » des « Cinque Ports » était Edward LAZOCHE, dit le baron ZOUCHE, un ancien diplomate qui avait l'avantage théorique d'être membre du Conseil Privé d'Angleterre⁷.

Le 4 mai 1622, le Conseil écrivit au baron ZOUCHE pour lui ordonner de remettre la prise qu'avait faite FLEURY entre les mains des officiers de l'Amirauté, avec injonction de veiller à la conservation des marchandises jusqu'à ce que la cour eût statué⁸. A Londres, il fut considéré sur le fonds que les marchands de Middelbourg ne pouvaient, en aucun cas, être tenus pour responsables de la répression qui s'était abattue en France à l'encontre des protestants. Comme le navire capturé par FLEURY n'appartenait nullement aux Malouins et encore moins à des catholiques, il fut ordonné que l'argent volé serait restitué à ses propriétaires.

Par abus de pouvoir, le baron ZOUCHE s'était donc approprié non seulement le produit de la vente du navire pris par FLEURY, mais aussi et surtout le trésor espagnol et cela, sans en avoir informé l'Amirauté d'Angleterre. Malgré sa qualité de membre du Conseil Privé, le baron fut contraint de rendre leur bien aux affréteurs de la prise de FLEURY, à savoir 4.400 réaux d'Espagne aux Zélandais et 400 réaux à un certain Peter PRIAULX de Southampton⁹.

⁵ Calendar of State Papers, Domestic Series, James I, Vol. CXXX, page 383, 1er mai 1622)

⁶ Calendar of State Papers, Domestic Series, James I, Vol. CXXXI, page 408, 19 juin 1622.

⁷ Edward LA ZOUCHE (1556-1625), 11ème baron ZOUCHE of Haringworth, sera « Lord Warden of the Cinque Ports » jusqu'à sa mort.

⁸ Calendar of State Papers, Domestic Series, James I, Vol. CXXXI, page 385, 4 mai 1622.

⁹ Calendar of State Papers, Domestic Series, James I, Vol. CXXX, page 399, 31 mai 1622 et Vol. CXXXII, page 422, 10 juillet 1622. Les Zélandais étaient représentés en Angleterre par John, Samuel et Peter FORTERIES.

La restitution fut néanmoins subordonnée à la souscription par ces derniers d'une obligation de 2.500 livres en faveur du baron ZOUCHE, et de 250 livres par PRIAULX.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Encore une fois, notre malheureux capitaine avait fait une prise dont le profit lui avait échappé ¹⁰.

Le capitaine FLEURY « général » de l'armée navale du sieur de SOUBISE

L'année précédente, le sieur de SOUBISE avait remporté de vifs succès sur la mer, commandant une puissante flotte de 25 navires qui avait fait de nombreuses prises.

La situation n'était pas si brillante sur la terre où il avait essuyé défaite sur défaite, dans le Bas-Poitou, notamment. Contraint de se retrancher dans l'île de Riez, SOUBISE avait finalement conduit ses troupes à la débâcle. Battu à plate couture par l'armée du roi de France, il n'était plus du tout en odeur de sainteté, si l'on peut dire, dans le parti protestant où on lui reprochait sa lâcheté, et surtout d'avoir sacrifié inutilement 2 à 3 mille hommes ¹¹.

SOUBISE fut pourchassé comme un tyran en déroute et c'est in extremis qu'il échappa aux fourches des paysans du Bas-Poitou. Il alla de Charybde en Sylla car, étant de retour à la Rochelle, il faillit être égorgé par la populace en colère.

Devenu désormais inutile à la cause, SOUBISE eut la bonne idée, pour se refaire, de demander à l'Assemblée l'autorisation d'aller chercher du secours en Angleterre ¹². Cette autorisation une fois accordée, il alla établir son quartier général à Londres où il fut immédiatement visité par les huguenots de la ville et, parmi eux, notre capitaine FLEURY.

SOUBISE entra rapidement en contact avec le Conseil Privé du roi d'Angleterre et, pour soulever l'indignation de celui-ci, il fit savoir que le roi de France venait de lever une puissante armée navale destinée à réduire les protestants de la Rochelle ¹³. Le roi Jacques était peu enclin à soutenir officiellement les huguenots révoltés. Ce parti pris ouvert risquait d'avoir pour lui des conséquences diplomatiques non négligeables ¹⁴. Il se montra néanmoins généreux, car il fit don à SOUBISE d'une somme de 3.000 livres, l'autorisant à lever près d'un millier d'hommes, des volontaires anglais qui voulaient se battre contre les « papistes » ¹⁵.

Deux navires du roi d'Angleterre furent mis personnellement à la disposition de SOUBISE, le « Garland » et l'« Adventurer » où lon embarqua tous les partisans huguenots d'Angleterre qui étaient en âge de porter les armes. Le commandement de cette expédition navale fut confié par SOUBISE au capitaine Charles FLEURY en qualité de « General », titre qu'il faudrait plutôt traduire par chef d'escadre, en français.

¹⁰ Tous les « Rochelais » ne furent pas aussi malheureux que FLEURY. Au mois d'octobre précédent, « La Marie » de Saint-Malo avait été capturée par des Rochelais, alors qu'elle était de retour du Canada. Conduite au port de Plymouth, elle fut adjugée de bonne prise par les officiers de l'Amirauté d'Angleterre et vendue avec sa cargaison pour une bouchée de pain. Elle appartenait à un célèbre marchand de Saint-Malo, Thomas MARTEAU de la CHAISE (Calendar of State Papers, Domestic Series, James I, Vol. CXXX, pages 304, 305, 320, 399 et 435).

¹¹ LAUGEL (Auguste), HENRY DE ROHAN son rôle politique et militaire sous Louis XIII (1579-1638), page 132, (Paris, 1889). J.B.E.J., *Ephémérides Historiques de la Rochelle* (La Rochelle, 1861), page 111 parle de

¹² 2.500 combattants protestants massacrés, 150 noyés et 700 prisonniers envoyés aux galères.

¹³ Un recueil d'opuscules relatifs à la présence de SOUBISE à la Rochelle, en 1622, est conservé à la Bibliothèque municipale de Rouen, Fonds LEBER. (Cf. catalogue LEBER, tome 2). Il ne m'a pas été donné de consulter cet ouvrage où il conviendrait pourtant de rechercher la trace du capitaine FLEURY.

¹⁴ C.S.P., Dom., Vol. CXXX (page 355), Cette nouvelle était déjà connue à Londres, depuis le 6 mars 1622.

¹⁵ Calendar of State Papers, Domestic Series, James I, Vol. CXXXI, page 40, 14 juin 1622.

¹⁵ Calendar of State Papers, Domestic Series, James I, Vol. CXXXII, page 439 à 441.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Il était prévu que l'on débarquerait tout d'abord à Cherbourg. De là, on devait se rendre à « Creusey » près de Nantes, après quoi FLEURY pourrait rallier la Rochelle. C'était sans compter avec Neptune. Le 28 août 1622, tandis que l'armée navale protestante venait tout juste de quitter le port de Plymouth, une épouvantable tempête se levait sur la mer. La flotte protestante était broyée par les éléments déchaînés. Les dégâts furent terribles : neuf grands vaisseaux allèrent se fracasser sur les rochers de la côte d'Angleterre. Selon certains témoignages, 1.800 hommes périrent noyés et la perte financière, considérable, fut évaluée à 25.000 écus ¹⁶.

Les voies du Seigneur, dit-on, sont impénétrables car, comme par miracle, les navires qui portaient les chefs militaires protestants avaient survécu à la tourmente. Parmi eux, se trouvait le navire d'un certain capitaine Louis GENTILLOT sieur de la TOUR.

Pour une raison qui nous échappe encore, Charles FLEURY voulut alors faire main basse sur le navire de GENTILLOT, ce qui eut alors pour effet de provoquer une mutinerie contre lui ¹⁷. SOUBISE fut sommé d'intervenir. Avec beaucoup d'indécision, il ordonna simplement que les mutins restitueraient le navire à son capitaine, une fois qu'ils seraient de retour à la Rochelle ¹⁸. Un conflit d'autorité s'était-il élevé entre FLEURY et GENTILLOT ? C'est possible. Ce qui est sûr, c'est que GENTILLOT survécut lui aussi à la tempête, car deux ans plus tard il était toujours vivant ¹⁹.

Le capitaine FLEURY rallia ensuite la Rochelle, dans les derniers jours du mois de novembre 1622 probablement ²⁰.

Circonvenue de LA RAVARDIÈRE par SOUBISE et FLEURY

FLEURY avait fait l'erreur de lier son destin à celui d'un grand seigneur révolté qui était sur le déclin. Louis XIII avait fait preuve de patience et de mansuétude pendant des mois, mais le 15 juillet 1622, il avait finalement déclaré SOUBISE criminel de lèse-majesté et confisqué tous ses biens.

Malgré des échecs retentissants et bien qu'il eût été désavoué par les Rochelais eux-mêmes, SOUBISE s'obstinait à vouloir se battre sur la mer. Au grand dam de l'Assemblée protestante de la Rochelle, il allait concevoir une idée qui parut un peu folle. Il s'agissait, ni plus ni moins, que de s'emparer des vaisseaux du roi qui étaient présents au port du Blavet, en Bretagne. L'entreprise était tout à fait symbolique, car le port du Blavet venait d'être rebaptisé le Port-Louis et une puissante citadelle, construite sur un promontoire, affirmait désormais sans équivoque l'autorité du jeune roi Louis XIII.

En bon stratège, SOUBISE se devait, tout d'abord, de s'informer sérieusement de la faisabilité de cette action risquée. Pour cela, il allait utiliser un stratagème ingénieux, mais tout à fait déloyal.

¹⁶ Récit véritable de ce qui s'est passé au départ de M. de Soubize sortant d'Angleterre (...) (Paris, 1622).

¹⁷ Il ne m'a pas été donné de pouvoir consulter, à ce sujet, les papiers de SOUBISE relatifs à cette expédition. Ils sont conservés aux National Archives à Kew (Angleterre), Secretaries of State, State Papers Foreign, France.

¹⁸ Calendar of State Papers, Domestic Series, Charles I, Vol. CXXXII, page 453, 9 octobre 1622.

¹⁹ De passage à Rotterdam, en Hollande, en 1624, Louis GENTILLOT de la TOUR négociait l'achat de deux canons de fer avec un certain capitaine Jacob Janssen COORENCRAY (Gemeentearchief Rotterdam, ONA Rotterdam, Notaris Jan van Aller Az., 293/750: 24 mai 1624). Il trouvera la mort, comme FLEURY, après l'attaque du Port-Louis, en janvier 1625.

²⁰ Le 2 décembre 1622, un diplomate vénitien en poste à Lyon informait ses maîtres que SOUBISE était enfin arrivé à bon port. Calendar of State Papers Relating to English Affairs in the Archives of Venice, Volume 17: 1621-1623 (1911), pp. 514-523.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

C'est Daniel de la TOUCHE de la RAVARDIÈRE, l'ancien pionnier malchanceux du Brésil, qui allait faire les frais des plans de SOUBISE.

Après la défaite qu'il avait subie en 1616 contre les Portugais à Sao Luis do Maranhao, le grand LA RAVARDIÈRE avait été emprisonné à Lisbonne. Quatre années de détention à la tour de Belem ne l'avaient nullement dissuadé de retourner dans sa France Equinoxiale. Mais, comme l'heure de la révolte des protestants avait sonné et que LA RAVARDIÈRE appartenait lui-même à l'église réformée, il avait dû différer l'exécution d'un nouveau voyage en Amérique du sud. Probablement par devoir, il reprit contact avec ses coreligionnaires.

L'aventurier du Brésil bénéficiait sans doute d'un grand crédit dans les hautes sphères protestantes car, dès le début de l'année 1621, il reçut de l'Assemblée des Eglises Réformées réunies à la Rochelle l'importante commission de vice-amiral de la flotte protestante qui était stationnée sur les côtes de Picardie, de Normandie, de Bretagne et du Poitou. Cette nomination ne s'était pas faite sans résistance, car LA RAVARDIÈRE n'était pas rochelais. Il était poitevin de naissance et de plus, breton d'adoption. Par ailleurs, ce nouveau vice-amiral n'était pas un marin de métier, mais seulement un navigateur et un colonisateur. Les Rochelais auraient certainement préféré l'un d'entre eux pour ce haut commandement, celui d'un Jean GUITON, par exemple, qui n'était alors vice-amiral que de la seule flotte rochelaise.

Est-ce pour ces considérations un tant soit peu chauvines que le Conseil de Ville de la Rochelle tenta de mettre LA RAVARDIÈRE sur la touche ? Par leur délibération du 17 février 1622, les Rochelais députèrent, en effet, trois de leurs conseillers « pour aller prier Messieurs de l'Assemblée de ne point lui délivrer sa commission »²¹.

LA RAVARDIÈRE avait démontré au Brésil qu'il n'avait l'âme d'un guerrier, ni sur la terre, ni sur la mer et surtout, il était loin d'être un farouche défenseur de la cause protestante. On devait craindre, par conséquent, une défection de sa part. L'Assemblée protestante de la Rochelle se montra toutefois peu sensible à la requête des Rochelais car, le 26 septembre suivant, elle se bornait seulement à retirer le Poitou de l'étendue des pouvoirs concédés à LA RAVARDIÈRE²².

Il convient de remarquer ici qu'on ne voit nulle part, après cela, que l'explorateur du Brésil ait porté les armes, à quelque moment que ce soit, contre les navires du roi. Et pour cause, son esprit était ailleurs. Il ne pensait plus qu'à une seule chose : retourner à tout prix en Amérique du sud. Mais, pour mettre à exécution cet exaltant projet, il lui fallait certainement des appuis solides.

Comme les édiles Rochelais s'étaient montrés plutôt hostiles, LA RAVARDIÈRE préféra viser beaucoup plus haut et il s'adressa directement à ce puissant personnage qu'était alors le sénéchal de la Rochelle. Ce haut magistrat qui, lui aussi, était protestant, tenait ses pouvoirs, non pas d'une assemblée insurrectionnelle, mais du roi de France lui-même. Il se nommait René de TALENSAC, écuyer, sieur de LOUDRIÈRES. Son père et son grand-père avaient longtemps résidé, eux-aussi, à la Rochelle et, en 1602, il avait épousé Françoise de COLIGNY, la petite fille du célèbre amiral du même nom. Le sénéchal de la Rochelle avait passé son enfance en Poitou, à Fontenay-le-Comte, ville dont son beau-père était gouverneur, se disant baron de Mareuil et de la Vieille-Tour.

²¹ Les conseillers se nommaient Jean de MIRANDE, Jean GODEFROY et Joël de LAURIÈRE. S'agissant de la nomination de LA RAVARDIÈRE, les Rochelais arguaient du « préjudice qui en peut arriver à leur armée navale & autres navires particuliers de la dite ville qui sont en mer avec congé & commission de la dite assemblée ». Voir : Bibliothèque Municipale de la Rochelle, Ms. 764, folio 6.

²² HAAG, La France Protestante 2ème édition, Tome IV, colonne 268.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Autrefois, René de TALENSAC avait eu ses entrées à la cour en qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et il avait même siégé aux Conseils de sa Majesté²³. C'est en 1607, c'est-à-dire bien longtemps avant le début des troubles protestants, qu'Henri IV avait pourvu LOUDRIÈRES de sa charge de « sénéchal de la ville et gouvernement de la Rochelle et pays d'Aunis ». Par son mariage, LOUDRIÈRES était devenu le beau-frère de Gaspard de COLIGNY, un autre important chef protestant qui pouvait se dire gouverneur du Languedoc, des Cévennes et du Vivarais²⁴.

Si COLIGNY fut indécis dans la révolte, LOUDRIÈRES se montra rebelle dès la première heure. Le 17 avril 1621, alors que le sénéchal de la Rochelle s'était rendu à la grande assemblée protestante, il n'hésitait pas à proclamer haut et fort son dévouement à la cause. Sans ambages, il déclarait à l'assemblée qu'il mettrait désormais: « à son entière disposition l'autorité que lui conférait sa charge, s'engageant à exécuter avec le plus grand zèle tout ce qui serait ordonné par l'Assemblée »²⁵.

LOUDRIÈRES tint parole, car dès le mois de février 1622, il réunissait chez lui, à Mareuil, une assemblée qui dressait le plan de la résistance protestante contre les troupes du roi qui attaquaient le Poitou.

Mais, qu'est-ce qui a bien pu inciter LA RAVARDIÈRE à s'adresser à un personnage tel que LOUDRIÈRES ?

Une hypothèse peut-être avancée : celle d'une recommandation en sa faveur émanant d'un grand personnage protestant. On pense, tout naturellement, à DUPLESSIS-MORNAY, le « pape » des protestants et l'ami de LA RAVARDIÈRE depuis plus de 20 ans²⁶.

DUPLESSIS-MORNAY et l'expansion coloniale

DUPLESSIS-MORNAY était un homme d'Etat avisé qui avait été gouverneur de Saumur jusqu'à ce qu'il fut destitué de ses fonctions par Louis XIII, en mai 1621. Il jouissait d'un grand prestige dans l'église réformée et il inspirait le respect, même dans certains milieux catholiques. Après un départ précipité de Saumur, DUPLESSIS-MORNAY s'était retiré en Poitou, dans son château de la Forêt-sur-Sèvre où il se consacrait désormais à la prière et à la lecture de la Bible.

DUPLESSIS-MORNAY avait naguère suivi avec une attention très poussée les événements de la France Equinoxiale. Après la défaite des Français, il s'était fait remettre les articles de la capitulation qui avait été signée avec le général portugais CASTELLO BRANCO.

²³ Archives Départementales de Loire-Atlantique, Inventaire de la Série B, Chambre des Comptes de Bretagne, pages 883, 911 et 912.

²⁴) Gaspard de COLIGNY (1584-1643), dit le maréchal de CHATILLON, était l'un des grands chefs protestants de l'époque. Il avait reçu, de l'Assemblée réunie à la Rochelle en 1621, la charge de gouverneur du Bas-Languedoc, Cévennes, Gévaudan et Vivarais.

²⁵ Procès-verbal de l'Assemblée du 17 avril 1621. Cité par JOURDAN (J.B.E.), *Ephémérides Historiques de la Rochelle*, tome 1 (La Rochelle, 1861), page 116.

²⁶ Philippe de MORNAY, seigneur du PLESSIS-MARLY, dit DUPLESSIS-MORNAY, théologien protestant, homme d'Etat et polygraphe (1549-1623). Dès 1564, DUPLESSIS-MORNAY avait rédigé un : « *Discours sur les moyens de diminuer l'Espagnol* » dans lequel il insistait sur l'intérêt pour la France de s'établir aux Indes Occidentales et dans l'océan Indien.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Comme Daniel de LA TOUCHE souhaitait maintenant prendre les conseils de DUPLESSIS MORNAY à propos de son nouveau projet d'expédition en Guyane, il sollicita une entrevue. Malgré une retraite qu'il consacrait à l'étude, le vieil homme faisait l'objet d'une surveillance incessante de la part des mouchards. Ses ennemis craignaient, en ces temps troublés, qu'il ne profitât de son influence pour appeler, lui aussi, les protestants à la révolte. A cette époque, LA RAVARDIÈRE écrivit à l'un de ses amis, un certain CAZAULT de la Rochelle, pour lui donner rendez-vous au château de la Forêt-sur-Sèvre. Mais, la lettre fut interceptée et le nom de DUPLESSIS-MORNAY ayant été lu, elle fut immédiatement considérée comme suspecte. On alla la présenter au sieur AMELOT qui, à Poitiers, était commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes. Trop content de sa prise, AMELOT la fit parvenir à la Cour où, contre toute attente, on ne trouva rien à redire. Il fut simplement ordonné à AMELOT d'interroger LA RAVARDIÈRE et CAZAULT, avec injonction de suspendre les poursuites à leur rencontre.

Quelques jours plus tard, les deux hommes rencontraient enfin DUPLESSIS MORNAY, dans son château. Depuis toujours, le châtelain de la Forêt-sur-Sèvre s'était montré très attentif à l'expansion des peuples européens outre-mer. Il avait des informateurs très fiables qui ne manquaient jamais de le mettre au courant des derniers événements maritimes et coloniaux.

Ainsi, en 1598, l'ambassadeur de France aux Pays-Bas, Paul CHOART de BUZENVAL qui était son ami, n'avait pas manqué de lui signaler que l'île du Prince, dans le golfe de Guinée, venait d'être capturée par un Zélandais d'origine normande, un certain Balthazar de MOUCHERON dont il sera reparlé plus loin.

L'année suivante, c'est un ancien sergent-major qui avait servi sous ses ordres à Saumur, un certain Jean-Arnaud BRUNEAU de RIVEDOUX, qui obtenait pour lui la dédicace du curieux livre de voyages qu'il venait de publier²⁷. Nul doute que le contenu de l'« *Histoire véritable de certains voyages périlleux et hasardeux sur la mer* » dont il s'agissait n'ait suscité une vive curiosité de la part de DUPLESSIS-MORNAY. BRUNEAU de RIVEDOUX avait connu personnellement les protagonistes des voyages périlleux dont il relatait les aventures outre-atlantique, à la Guadeloupe et à la Dominique notamment, dans la seconde moitié du XVIème siècle. Dans un chapitre intitulé « Étrange maladie et contagieuse qui se mit dedans un navire au voyage du Pérou », l'auteur relatait une expédition navale qui avait quitté la Rochelle au mois de mai 1589, à destination de l'île de Sainte-Hélène, dans l'Atlantique sud.

Sur l'un des trois navires rochelais, s'était embarqué un certain Lancelot VOISIN de la POPELINIÈRE, un savant poitevin qui espérait découvrir la « tierce partie du monde », autrement dit le mythique continent austral ou Terra Australis Incognita des cartographes de l'époque. Malheureusement pour lui, LA POPELINIÈRE, que nous retrouverons plus loin, avait dû rentrer prématurément en France, sans avoir pu effectuer les observations géographiques qu'il prétendait faire.

Les capitaines TREPAGNÉ et RICHARDIÈRE, qui commandaient sur les navires, étaient quant à eux parvenus à traverser l'Atlantique et ils avaient parcouru la côte du Brésil, établissant de nombreux contacts avec les populations indigènes du littoral. TREPAGNÉ, nous dit BRUNEAU de RIVEDOUX, mourut au siège de Rouen, tandis que RICHARDIÈRE « qui m'a conté ce discours, et décédé depuis un an, m'a raconté après l'en avoir enquis, des mœurs et conditions des Brésiliens, avec lesquels il a fréquenté plusieurs fois ».

²⁷ La dédicace était signée par Louis de la BLACHIÈRE qui était pasteur de la ville de Niort où l'« Histoire Véritable » avait été publiée.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

DUPLESSIS-MORNAY a-t-il eu l'occasion de rencontrer LA POPELINIÈRE, TREPAGNÉ ou RICHARDIÈRE ? Cela n'est pas impossible. En effet, il n'est pas anodin de constater qu'à une date inconnue, mais qu'on peut supposer antérieure à 1603, LA RAVARDIÈRE s'était entretenu avec DUPLESSIS-MORNAY de l'expédition que LAUDONNIÈRE avait autrefois conduite en Floride. LAUDONNIÈRE était lui aussi huguenot et lui aussi poitevin. Cela était certainement de nature à exciter la curiosité des deux hommes pour une expédition protestante outre-mer.

LA RAVARDIÈRE pria DUPLESSIS-MORNAY de lui donner son avis sur la relation de la Floride française qu'avait publié, en 1582, LA POPELINIÈRE dans son ouvrage intitulé « Les Trois Mondes ». Comme, apparemment, DUPLESSIS-MORNAY ne possédait pas ce livre dans sa bibliothèque, il demanda à l'une de ses amies, l'érudite Catherine de PARTHENAY, de le lui faire parvenir ²⁸. DUPLESSIS-MORNAY devait examiner attentivement cet ouvrage de géographie historique et « estimer si l'écrivain a été juge et non partie contre le sr de LAUDONNIÈRE en sa relation des événements de la Floride », faute de quoi le sieur DUPLESSIS se proposait de « rétablir les faits en leur état » ²⁹.

DUPLESSIS-MORNAY, compte-tenu de son grand âge, avait très bien pu rencontrer les témoins oculaires des « événements » de la Floride, ce qui pouvait lui conférer l'autorité nécessaire pour critiquer l'ouvrage de VOISIN de la POPELINIÈRE. Le vieil homme n'avait-il pas autrefois déclaré qu'il s'était entretenu « avec les plus grands navigateurs de diverses nations » ³⁰ ? Cet intérêt soutenu de DUPLESSIS-MORNAY pour les expéditions coloniales rend tout à fait vraisemblable l'hypothèse d'une rencontre avec LA RAVARDIÈRE, avant son départ pour la Guyane, en 1603.

Le « pape » des huguenots était par ailleurs, nous le savons, un savant humaniste qui exerçait sa curiosité envers les peuples des contrées lointaines. Après que LA RAVARDIÈRE fut revenu de ses deux premiers voyages en Amérique du sud, il est probable qu'il aura rapporté divers objets d'ethnographie à son ami. L'écrivain Jean MOCQUET ³¹, qui voyageait avec LA RAVARDIÈRE, ne fut-il pas lui-même nommé « garde du cabinet des singularités du roi » ?

Ce qui est sûr c'est que, lorsque DUPLESSIS-MORNAY dicta ses dernières volontés quelques années plus tard, deux jeunes indiens habitaient avec lui, au château de Saumur. L'aîné, nommé Ibora, ayant déjà été instruit dans la religion chrétienne, le testateur ordonnait qu'Elisabeth de MORNAY, sa fille et Jacques de SAINT-GERMAIN son gendre, s'efforceraient de le faire baptiser. Toutefois, si le sieur de la RAVARDIÈRE s'avisait de demander cet Indien pour le « voyage des Indes », alors il devrait promettre, lui aussi, de le faire instruire et de le faire baptiser. Atoupa, le jeune frère d'Ibora, serait confié à Anne de MORNAY, son autre fille, et Jacques des NOUHES, son gendre, avec recommandation de « lui faire apprendre ès-lettres tout ce dont son esprit serait capable ». Le gouverneur de Saumur faisait

²⁸ Catherine de PARTHENAY (1554-1631) était l'épouse de René de ROHAN, dont elle eut, entre autres enfants, René, duc de ROHAN et Benjamin de ROHAN sieur de SOUBISE. Catherine de PARTHENAY avait étudié la géographie et notamment celle du Nouveau-Monde sous la férule du mathématicien François VIETE. Il ne serait pas surprenant qu'elle ait soutenu les colonies protestantes outre-mer.

²⁹ FILLON (Benjamin) et CHARAVAY (Etienne), Inventaire des autographes et des documents historiques composant la collection Charavay (1878), page 65.

³⁰ CAZAUX (Yves), Henri IV, Les horizons du règne (Paris, 1986), page 280.

³¹ « Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales, faits par Jean Mocquet,... divisez en six livres et enrichiz de figures... (Paris, J. de Heuqueville, 1617) ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

preuve alors d'une bienveillance toute paternelle envers ses protégés, car il allait leur léguer chacun une rente de 30 livres par an « pour les habiller et entretenir »³².

Ces indiens suscitent bien des interrogations. Étaient-ils arrivés en France avec LA RAVARDIÈRE au retour du premier voyage sud-américain de 1603, au retour du second en 1604, ou bien plus anciennement avec TREPAGNÉ et RICHARDIÈRE ? A quelle tribu amérindienne appartenaient-ils ? Étaient-ils toujours vivants en 1623 et si oui, LA RAVARDIÈRE aura-t-il eu l'occasion de les rencontrer en Poitou ? Voilà autant de questions qu'il serait intéressant d'éclaircir.

Quoiqu'il en soit, l'intérêt de DUPLESSIS-MORNAY pour le projet de LA RAVARDIÈRE restait très vif. Si l'état de sa fortune ne lui permettait plus de financer à lui seul un voyage au Brésil et en Guyane, le sieur DUPLESSIS serait certainement en mesure d'ouvrir à LA RAVARDIÈRE les bonnes portes, à savoir celles qui le conduiraient auprès du roi.

A cette fin, DUPLESSIS-MORNAY remit à LA RAVARDIÈRE une lettre de recommandation pour le maréchal de PRASLIN qu'il devrait rencontrer à Marans, sur la route de la Rochelle³³. PRASLIN avait la charge de gouverneur d'Aunis et de Saintonge et il était très influent à la Cour. Sans que nous connaissions les détails de son intervention, nous devons constater qu'il fit preuve d'une redoutable efficacité en cette occasion.

Le 27 novembre 1624, les sieurs de LA RAVARDIÈRE et de LOUDRIÈRES obtenaient de Louis XIII la commission ardemment désirée, celle de « Lieutenants-Généraux ès-pays de l'Amérique, depuis la rivière des Amazones jusqu'à l'île de la Trinité »³⁴. Le nom de LOUDRIÈRES, nous le voyons, était associé à celui de LA RAVARDIÈRE dans les lettres de provision. Ceci incite à penser que c'était bien DUPLESSIS-MORNAY qui, grâce à son entregent habituel, avait mis les deux hommes en contact. Nous ne savons malheureusement rien des particularités du contrat d'association qui, nécessairement, aura été passé entre les deux hommes pour cette expédition outre-mer. Tout au plus sait-on que deux navires furent armés pour cela à la Rochelle et conduits à l'île de Ré où nous allons enfin retrouver notre capitaine FLEURY.

Le stratagème de SOUBISE

Dès le début du mois de janvier 1624, LOUDRIÈRES et SOUBISE s'étaient rendus maîtres de l'île de Ré avec 8 vaisseaux de guerre qui appartenaient à la flotte protestante de la Rochelle³⁵. Ce succès facile incita SOUBISE à penser qu'il pourrait continuer à guerroyer sur mer aux dépens du roi de France. C'est ainsi qu'il conçut le projet de capturer le port de Blavet, comme on a vu, pour faire main basse sur les navires qui s'y trouvaient et que le roi venait de racheter à l'Ordre de la Milice Chrétienne³⁶.

Avant que d'attaquer dans le Blavet, SOUBISE avait l'obligation de s'informer. Contre toute attente, il réquisitionna pour cela les 2 navires que LOUDRIÈRES et LA

³² CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1^{ère} série, tome XV (Paris, 1837), pages 314-315.

³³ LICQUES (David de), *Histoire de la vie de messire de Mornay* (Leyde, 1647), page 702. Charles de CHOISEUL (1563-1626), marquis de PRASLIN, maréchal de France en 1619, gouverneur de Saintonge puis d'Aunis en 1622.

³⁴ BnF, Ms. Fr. 4254, fol. 23.

³⁵ Archives Historiques du Poitou, 1880 (9), page 175.

³⁶ LA RONCIÈRE (Charles de), *Histoire de la Marine Française*, tome IV (Paris, 1910), pages 423 et 465.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

RAVARDIÈRE avaient fait venir à l'île de Ré avant de partir en Guyane ³⁷. Mais, comme LA RAVARDIÈRE était à Paris au moment des faits, il se trouva dans la parfaite impossibilité de s'opposer personnellement aux ordres de SOUBISE. TALENSAC, l'associé de LA RAVARDIÈRE, n'était nullement un navigateur, mais seulement un militant protestant dévoué à la cause. Cela nous incite à penser qu'il n'avait aucune intention de s'embarquer pour l'Amérique du sud et qu'il aura probablement laissé les mains libres au grand chef protestant.

Les deux navires de LA RAVARDIÈRE furent alors confiés par SOUBISE au capitaine Charles FLEURY, avec mission de se rendre discrètement au Port-Louis. Là, le flibustier devait feindre de faire son ravitaillement avant de mettre à la voile à destination de l'Amérique du sud avec ses deux navires marchands. C'est grâce à cette ruse de guerre que FLEURY parvint à effectuer sa mission de renseignement puis, sans avoir éveillé le moindre soupçon, il retourna à l'île de Ré pour faire son rapport à son maître.

SOUBISE fut ainsi informé que les navires du roi étaient complètement désarmés et qu'ils se trouvaient sans grande surveillance. L'entreprise paraissait donc facile. Le 18 janvier 1625, l'armée navale du sieur de SOUBISE se trouvait à l'embouchure du Blavet. Une vingtaine de navires armés en guerre, parmi lesquels celui du capitaine FLEURY, avec quantité de chaloupes prêtes à débarquer plus de 1.500 fantassins.

Comme prévu, SOUBISE fut en mesure d'entrer dans le Port Louis sans la moindre difficulté et, après s'être emparé des navires du roi, il prit la sage précaution de laisser deux de ses vaisseaux au mouillage, dans la rade.

Le duc de VENDÔME, qui était gouverneur pour le roi en Bretagne, ayant été informé des faits, vint avec ses troupes prendre possession du fort qui commandait le Port Louis. Afin de prendre SOUBISE au piège, il fit tendre une chaîne de fer et des câbles en travers de l'entrée du port, et il fit obturer celle-ci par une estacade de gros arbres. Force canonnades de part et d'autre n'empêchèrent pas que le vaisseau de SOUBISE parvint miraculeusement à s'échapper du havre, à la faveur de la nuit, abandonnant sur place le reste de son escadre. L'armée de SOUBISE fut alors taillée en pièces, avec 300 morts et une centaine de prisonniers, parmi lesquels 15 gentilshommes.

L'opuscule d'où sont tirés ces chiffres bien approximatifs semble établir que le capitaine FLEURY et le frère du capitaine PETITFILS, « *deux des meilleurs hommes de mer, de toute la côte de la Rochelle* », auraient perdu la vie lors de ces combats ³⁸.

Tout ceci ne paraît pas tout à fait exact, en ce qui concerne FLEURY. C'est ce qui ressort, en effet, d'une lettre qui avait été adressée de La Haye aux Etats-Généraux par l'ambassadeur de France en Hollande, le 5 février 1625 ³⁹.

L'intérêt historique de cette lettre inédite justifie, je crois, qu'elle soit publiée ici in extenso :

*«Geproponert bij monde en daerna geschrift aengeleveert bij den Heer d'Espesses
Ambassadeur van de Coninck van Vranckrijck op den 5 febr.y 1625*

³⁷ ARCÈRE (Louis-Etienne), *Histoire de la ville de la Rochelle (1756-1757)*, page 205.

³⁸ Récit véritable de ce qui s'est passé à Blavet, maintenant dit le Port-Louys entre Monseigneur le Duc de Vendosme & le sieur de Soubize, avec la sortie dudit sieur de Soubize hors de Blavet & sa retraite sur la Mer (Lyon, 1624).

³⁹ Nationaal Archief, den Haag, Staten Generaal 6759 (Lias Frankrijk 1625), 5 février 1625.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

(Proposé oralement, puis par écrit donné par le sieur d'Espesses, ambassadeur du roi de France, le 5 février 1625)

Exhibitum 5 february 1625

Messieurs,

*Bien qu'il eût été donné plusieurs avis au roi mon maître des mauvais desseins du sieur de Soubise, il n'y pouvait ajouter foi, ne se persuadant pas facilement qu'il se voulait précipiter dans la ruine inévitable d'une troisième révolte, ayant échappé deux fois par la grâce de Sa Majesté la peine de ses témérités ; et d'ailleurs sa faiblesse étant reconnue, aussi ne s'est-il pas hasardé d'entreprendre dans le pays où il a si peu de créance. Mais, il a ramassé quelques gens de toutes sortes de **ceux que la justice ou leurs dettes empêchent de jouir du repos des bons et sages citoyens** et s'est jeté en mer, a saisi quelques vaisseaux de monsieur de Nevers au port de Blavet, où deux de ses principaux complices, nommés **Gentillot et Fleury ont été pris et croit qu'à présent justice en ait été faite**. Et, parce qu'il se pourrait rallier autour de lui plusieurs ennemis de leur patrie et du genre humain, si bientôt n'y était pourvu et que la jalousie causée par quelques voisins retient nos principales forces de mer qui sont les galères de Sa Majesté à la côte de Provence, le roi a envoyé de deçà un gentilhomme qualifié par lequel j'ai reçu commandement de vous demander un prompt secours pour éteindre diligemment cette étincelle de rébellion, la dernière comme il est à croire restant de nos combustions passées. Ce ne sera pas peu de gloire à Vos Seigneuries d'avoir fourni les remèdes pour arrêter un mal commun dès son commencement et par ce moyen vous élèverez vos mérites envers la couronne de France et la personne du roi mon maître qui ne perdra jamais la mémoire d'un si bon effet et redoublera l'assistance que vous pouvez espérer de Sa Majesté. Le corps de ceux de la Religion Prétendue Réformée n'a point de part à cette émotion. Le roi a reçu des protestations même de la communauté de la Rochelle et leur a donné toute assurance de les maintenir dans les droits & libertés portés par ses édits et déclarations. »*

Ce document authentique nous fournit, de manière implicite, deux renseignements importants relatifs à FLEURY:

1. FLEURY s'était bien embarqué avec SOUBISE. C'est sans doute lui qui était visé dans cette expression « gens de toutes sortes que la justice ou leurs dettes empêchent de jouir du repos des bons et sages citoyens ». L'ambassadeur de France à la Haye avait donc personnellement connaissance des ennuis judiciaires de FLEURY.
2. FLEURY n'était pas mort en combattant, comme on pouvait le penser, mais il avait probablement été passé par les armes, après avoir été capturé.

Ainsi s'achevait, misérablement, l'existence d'un marin intrépide dont on ne peut pas dire qu'il aura été particulièrement chanceux dans la flibuste et encore moins dans la guerre de « religion ».

LA RAVARDIÈRE, quant à lui, renonça ensuite définitivement à ses projets de voyage en Guyane. Tout au moins, aucun document témoignant d'une nouvelle expédition vers cette contrée n'est parvenu jusqu'à nous.

Peu après la mort de FLEURY, SOUBISE envoya Daniel de LA TOUCHE en mission diplomatique à Londres, en Angleterre.

Il est probable que FLEURY et LA RAVARDIÈRE se connaissaient de longue date, peut-être depuis 1607. Il semblerait que, cette année-là, les deux navigateurs aient été envoyés par l'armateur zélandais Balthazar de MOUCHERON, déjà

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

nommé, pour un voyage de circumnavigation autour du globe. FLEURY aurait reçu le commandement du navire « Le Choisy » avec lequel il serait revenu au Havre, sans être parvenu à entrer dans l'océan Indien, tandis que LA RAVARDIÈRE, commandant « L'Esprit », serait allé directement en Guyane.

Quoiqu'il en soit, il est hautement probable qu'après la mort de FLEURY, LA RAVARDIÈRE n'aura pas manqué de rendre visite, lors de son passage à Londres, à Jeanne LOYSON qui restait veuve avec deux enfants en bas âge.

Nous retrouverons la famille de Charles FLEURY, sa veuve et ses enfants, dans un prochain article.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)